
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2006

Séance du 16 février 2006

CG 06/1^{ère}/I-18

**CESSION DE L'ANCIENNE GENDARMERIE
DE MOISSAC**

Par courriers des 12 mai et 5 octobre 2005, Monsieur le Président de Tarn et Garonne Habitat, m'a fait part de son intention de réaliser un programme de logements locatifs sociaux dans l'ancienne gendarmerie de Moissac, propriété du Conseil Général, référence au cadastre section DH n° 1 et 10.

Cet ensemble immobilier donne sur le Boulevard Alsace Lorraine et la rue Sainte-Catherine pour un terrain d'assiette de 1440 m². Les bâtiments offrent une superficie développée de 1100 m² correspondant aux anciens locaux techniques et à une partie des logements.

Conformément à la procédure d'aliénation, le Département a saisi les Services Fiscaux qui ont estimé ce bien à 290 000 Euros, le 30/12/2005.

Compte tenu de l'intérêt que porte le Département à la question du logement social, Monsieur le Président de Tarn et Garonne Habitat sollicite cette cession à titre gracieux. Cette instance s'est également rendue propriétaire du bâtiment anciennement à usage d'habitation pour les gendarmes et leurs familles, qui était possession de la Garonnaise d'Habitation.

Cet ensemble immobilier dont nous sommes propriétaires ne présente pas d'intérêt pour l'activité départementale, je vous propose de répondre favorablement à la requête de Tarn et Garonne Habitat.

Après en avoir délibéré, je vous demanderais de bien vouloir :

- approuver le principe de la cession à titre gracieux de l'ancienne gendarmerie de Moissac, cadastrée sous les n° 1 et 10 de la section DH, à Tarn et Garonne Habitat,

- m'autoriser à signer tous les actes et documents de rapportant à cette mutation foncière.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le principe de la cession à titre gracieux de l'ancienne gendarmerie de Moissac, cadastrée sous les n° 1 et 10 de la section DH, à Tarn-et-Garonne Habitat pour la réalisation d'un programme de logements locatifs sociaux ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes et documents se rapportant à cette mutation foncière.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,